

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

## DU PROJET DE MODIFICATION n° 2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE LA COMMUNE DE QUIBERON

Le Plan Local d'Urbanisme de la commune a été approuvé par délibération du Conseil Municipal du 16 Octobre 2014 et modifié le 23 Mai 2017.

Par arrêté N°17/333 en date du 17 Octobre 2017, Monsieur le Maire de Quiberon a prescrit la modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Par arrêté n°18/069 du 16 Mars 2018, le Maire de Quiberon a ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant sur la modification n° 2 du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

### Nature des modifications envisagées

L'arrêté prescrivant la modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme détermine les modifications à apporter au document, à savoir :

- Revoir les règles de gabarit en zone Ua et Ub pour préserver l'identité patrimoniale de Quiberon et assurer une cohérence des projets de construction avec le tissu urbain naturel et paysager environnant
- Revoir les règles architecturales autour des hameaux intégrés à l'urbanisation de la Commune pour préserver leur environnement et assurer une bonne intégration des projets se situant en frange de ces hameaux
- Introduire la possibilité d'instaurer une discontinuité territoriale dans la réalisation du pourcentage de logements locatifs aidés requis au sein d'un programme de logements
- Supprimer le seuil limitant l'implantation des commerces de plus de 3 500m<sup>2</sup> de surface de plancher pour répondre aux enjeux de développement économique du territoire, dans le respect du SCOT du Pays d'Auray
- Lever la servitude de périmètre d'attente sur le secteur du Zal et des Pilotins et préciser les Orientations d'Aménagement et de Programmation du secteur en vue de la réalisation de projets menés par la Commune
- Corriger le zonage de certains secteurs en zone AU et les intégrer en zone U, en maintenant des orientations d'aménagement et de programmation
- Créer de nouveaux emplacements réservés notamment pour favoriser la création de cheminements piétons sur la Commune
- Procéder à des corrections du règlement écrit pour en améliorer la compréhension notamment par rapport au Plan d'exposition au bruit
- Procéder à des corrections du règlement écrit notamment de l'article 11 sur les toitures, les clôtures, etc.
- Et toute autre modification suggérée par le bureau d'études, les services de l'Etat ou d'AQTA en vue d'améliorer la sécurité juridique du document ou son adaptation aux enjeux du territoire.

Par ailleurs la notice de présentation du projet de modification soumis à enquête publique comprend une analyse de ses incidences sur l'environnement.

### Consultation du dossier d'enquête publique

Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête seront librement consultables par le public à l'accueil de la mairie de Quiberon pendant 32 jours consécutifs, du mardi 17 Avril 2018 à 08h30 au vendredi 18 Mai 2018 à 17h30, du lundi au samedi aux horaires suivants :

Du lundi au vendredi : de 8H30 à 12H30 et de 13H30 à 17H30

Le samedi : de 9H à 12H

Le dossier sera également consultable en Mairie, à ces mêmes dates et heures sur un poste informatique.

Les pièces du dossier sont également consultables sur le site internet de la commune à l'adresse suivante : <http://www.ville-quiberon.fr>

### Commissaire enquêteur

Par décision en date du 22 Février 2017, Monsieur le Conseiller Délégué du Tribunal Administratif de Rennes a désigné Mme Annie-Claude SOUCHET – LE CROM, attachée de la fonction publique territoriale en retraite, en qualité de commissaire enquêtrice.

### Accueil du public

Dans le cadre de cette enquête publique, Mme Annie-Claude SOUCHET – LE CROM, commissaire enquêtrice recevra les observations du public, en mairie de Quiberon, les :

- Mardi 17 Avril de 08h30 à 12h30
- Mercredi 25 Avril de 13h30 à 17h30
- Samedi 12 Mai de 09h00 à 12h00
- Vendredi 18 Mai de 13h30 à 17h30

### Présentation des observations

Le public pourra consigner ses observations écrites sur le projet de modification du PLU :

- Sur le registre d'enquête mis à disposition en mairie pendant la durée de l'enquête aux horaires indiqués ci-dessus ;
- Par correspondance adressée par écrit sous pli à, Mme Annie-Claude SOUCHET – LE CROM, Commissaire enquêtrice, Mairie de Quiberon, 7 Rue de Verdun, CS 90801, 56178 QUIBERON CEDEX.
- Par courrier électronique : [enquete-publique@ville-quiberon.fr](mailto:enquete-publique@ville-quiberon.fr)

### Suite de l'enquête publique

A l'expiration du délai de l'enquête, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur qui disposera d'un délai de trente jours pour transmettre au Maire de la commune de Quiberon le dossier avec son rapport et ses conclusions motivées.

Le public pourra consulter ce rapport et ces conclusions à l'accueil de la mairie aux jours et heures d'ouverture mentionnés ci-dessus et sur le site internet de la commune.

Le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme, éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis, des observations, demandes ou propositions formulées lors de l'enquête, du rapport et de l'avis motivé du commissaire enquêteur, sera ensuite soumis au Conseil Municipal de Quiberon, autorité compétente pour décider d'approuver la modification du PLU.

### Information

Toute information relative au projet de modification du PLU ou à la présente enquête publique peut être demandée auprès de Madame Marie Eliane ROZO, Adjointe à l'Urbanisme par courrier à l'adresse suivante : Madame l'Adjointe à l'Urbanisme, Mairie de Quiberon, 7 Rue de Verdun, CS 90801, 56178 QUIBERON CEDEX ou par courrier électronique adressé à [quiberon@ville-quiberon.fr](mailto:quiberon@ville-quiberon.fr)

Toute personne peut sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de Madame Marie Eliane ROZO, Adjointe à l'Urbanisme, 7 rue de Verdun, CS 90801, 56178 Quiberon cedex.